



## Expulsions hlm besoins de conseils

Par **Michèle93**, le **18/04/2008** à **09:52**

Bonjour

Je viens a vers vous, car je ne sais pas ou me tourner..

je suis locataire d'un logement HLM depuis 10 ans, et suite a un divorce en 2002 j'ai eu des difficulters a regler mon loyer ( seule rmi ).

J'ai eu des periodes ou je travaillais et donc je pouvais payer mon loyer.

D'autres periodes pas simple ou payer 570 euros de loyer quand on en touche 380 est du domaine de l'impossible ( avec en parallele une bataille juridique sanglante contre le pere de ma fille, qui a abandonner Ma fille en Tunisie ! sous sa garde ) Donc beaucoup d'aller retours avec la Tunisie, ce qui coute beaucoup d'argent ! Et pas de temps pour travaillee.

Bref aujourd'hui l'expulsion est en route et ma vie a radicalement changer

Je vie en couple, mon ami a la garde de ces deux enfants ( 2 ans et demis et 4 ans ) et j'ai appris deux jours avant la commision d'expulsion que j'etais enceinte !! Mon ami travail et on paye le loyer .

J'ai apporter directement les nouveaux elements a la prefecture ( a la personne qui s'occupe de mon dossier mais ne prend pas de decision ) Elle m'a dit an substance, que je pouvais ou avoir un surcis ou garder le logement par rapport aux enfants avec la loi de juillet ( Quel est cette loi ? je n'est pas eter fichus de lui demander tellement j'etais stresser )

La commision s'etais le 10 avril et depuis rien !

J'attend, dans un etat de stress inimaginable J'ai tel a la prefecture mais on me repond qu'on ne peux rien me dire, j'y suis donc aller mais meme reponse.

En regardant sur le net, je lit que enceinte et jusu'au un an de mon BB on ne peux pas nous expulser.. Bref ici le service social et deborder et personne pour repondre a mes questions

Quand pensez vous ? doit je prendre un avocat si l'expulsion est decider ? Merci de m'avoir lut, et de vos eventuels reponses ( j'espere avoir eter clair !! ) Michèle